

Communiqué AMV

Vendredi 5 octobre 2018

Nos craintes, sur la **volonté de la municipalité actuelle de ne pas voir se concrétiser la construction de la mosquée** portée par l'AMV sont désormais confirmées. Le Maire évite de rencontrer l'AMV et ne répond à aucune de nos sollicitations depuis sa PROMESSE devant LA SOUS-PREFETE du Val de Marne le 5 mai 2017 de présenter la vente du terrain en conseil municipal avant 2018.

Cette promesse officielle faisait suite à la présentation publique réussie du projet de Mosquée du 22 février 2017. Le Maire a lui même reconnu lors de cette réunion la NÉCESSITÉ d'un nouveau lieu de culte à Villejuif vu l'évolution démographique prévue sur la ville (de 57 000 à 80 000 habitants prévus) et le manque déjà criant de place dans les locaux actuels, tout cela sans compter la disparition programmée de la salle de prière du foyer ADOMA du 8 mai 1945 qui va être déplacé.

Ses seules exigences étaient :

- **Le déplacement du projet sur le terrain « du Portail »** ; Nous l'avons accepté.
- **La réunion publique** ; Elle a eu lieu le 22 février 2017.
- **La non opposition de la sous-préfecture** ; Obtenue le 5 mai 2017
- **La présence d'un parking et la proximité avec le métro** pour éviter les nuisances avec le voisinage ; Que nous avons déjà prévu dans nos plans.
- **Le respect des conditions d'accès et de sécurité, deux façades doivent être accessibles aux pompiers** pour un établissement recevant du public de cette taille, évidemment aussi pris en compte dans le projet présenté.

Malgré tout ça : Lors du conseil municipal du 28 septembre 2018, le Maire a annoncé que de très nombreux terrains dont celui qu'il avait LUI MÊME PROMIS de vendre à l'association en réunion PUBLIQUE et devant la SOUS-PRÉFÈTE, allaient être rachetés par la ville au profit de promoteurs immobiliers

Les raisons invoquées par le Maire durant ce C.M. sont au nombre de deux :

1. **L'association ne serait pas en conformité au niveau du paiement des loyers.**

Sur ce point, l'AMV a fait face à une tentative de changement unilatéral de la convention qui la lie à la ville destinée à multiplier le loyer par plus de 4 ; Alors que le Maire s'était engagé par écrit à ne pas remettre en cause cette convention si l'association acceptait de délocaliser le projet, du terrain de la gendarmerie au terrain « de portail ». Devant cet événement évidemment destiné à tenter d'attaquer l'association, il était de notre devoir de contester cette décision injuste et de nous en remettre à la décision de la justice sur ce sujet.

2. La mosquée sud déjà existante s'agrandirait et il ne faudrait d'ailleurs pas deux mosquées sur la ville car ce serait contre l'islam de France.

Ces raisons prouvent soit que depuis le début il n'y a pas de réelle volonté de voir aboutir le projet de la mosquée du centre ville, soit qu'il y a un manque d'arguments. Concernant l'évocation d'un projet d'agrandissement de la mosquée sud existante, il faut savoir qu'**un projet d'extension existe depuis 2013 sur ce lieu**, le Maire ne peut donc feindre de le découvrir. Utiliser cela comme un argument n'est donc pas valable.

Le Maire CONTRAINT donc par cette décision les musulmans qui habitent dans le centre et le nord de Villejuif à marcher pour certains d'entre eux plus de 40 minutes aller, 40 minutes retour pour rejoindre un lieu de prière déjà surchargé, sans parking, dont l'extension prévue depuis de nombreuses années permettra à peine d'accueillir l'excédent actuel du quartier + l'augmentation de population de Villejuif, de L'Haÿ-les-Roses et de Chevilly Larue.

**La seule conclusion possible à cette déclaration est :
« VILLEJUIFOIS DE CONFESSION MUSULMANE VOUS N'ÊTES PAS LES BIENVENUS A VILLEJUIF ».**

Et ce, malgré une pétition de soutien au projet ayant recueilli l'an dernier près de **2400 signatures de villejuifois en quelques semaines.**

Si nous cherchons au delà des raisons officiellement évoquées nous avons aussi du mal à trouver des arguments valables, en effet :

1. Si, et nous le regretterions, il s'agissait d'un problème personnel entre la municipalité et des personnes de l'association, qu'ils le disent, l'association a d'ailleurs déjà proposé des discussions en ce sens via un groupe de jeunes, malheureusement sans retour. Nous refusons que les musulmans de Villejuif soient les otages d'une chasse aux sorcières.
2. Si le souci réside dans la location des locaux actuels, permettre la construction d'un lieu à l'association réglerait définitivement cette question.
3. Si le souci réside dans le fait d'avoir deux lieux de culte musulmans sur la commune ce serait comme de dire aux chrétiens de Villejuif « une seule église devrait tous vous rassembler laissez la municipalité récupérer les autres églises afin de les vendre à des promoteurs immobiliers » ou encore dire aux sportifs ou parents de Villejuif, « un équipement existe déjà sur la ville débrouillez vous pour rentrer dans l'existant ». Peu importe le fait qu'il soit déjà plein, ou que l'extension suffise à peine aux besoins du quartier.

Vu tout ces éléments les déclarations du Maire en conseil municipal sont tout à fait inacceptables même si ce n'est pas vraiment une surprise vu la violence avec laquelle la municipalité a déjà failli mettre à la rue plusieurs milliers de villejuifois le jour de la fête de l'Aïd. Celle-ci avait **refusé de mettre à disposition une salle pour la prière de l'Aïd** d'abord avec un courrier expliquant qu'aucun équipement n'était disponible, puis dans un second courrier agressif alléguant qu'aucune salle ne serait

mise à disposition car les musulmans faisaient trop du bruit et se garaient mal en nous renvoyant à la location d'une salle pour près de 10 000 euros. Il nous était même proposé de **faire payer l'entrée à la prière aux musulmans 5 euros par personne**. Heureusement une solution de secours a été trouvée in-extremis sans la municipalité.

Nous prenons donc acte de la situation et entamerons les démarches nécessaires afin d'acquérir l'immeuble de l'ex-gendarmerie auprès du département, celui-ci ayant confirmé son accord de principe en ce sens.

Nous restons toutefois ouverts à l'application de la parole de la municipalité quand à **la vente du terrain « du Portail » qui convenait finalement à tous les acteurs de la ville**. Et si le Maire confirme ne pas vouloir travailler avec les responsables actuels de l'AMV pour des raisons personnelles, ce que nous regretterions, nous l'invitons à prouver qu'il est cohérent avec sa déclaration du 22 février 2017 sur **le besoin d'un deuxième lieu de culte pour Villejuif** en réservant OFFICIELLEMENT ce terrain pour la construction d'un lieu de culte musulman. Même si cela devrait se concrétiser via d'autres responsables de l'AMV.

Cela éviterait de prendre en otage les musulmans de Villejuif, pour des raisons mesquines et personnelles, dont **nos anciens qui seraient demain obligés, de par sa décision, de faire près de 1h30 de marche pour effectuer chacune de leurs 5 prières quotidiennes dans la rue devant un lieu de culte bondé**. Cette décision n'est pas digne d'un élu censé représenter et défendre TOUS les villejuifois.

Pour conclure nous rappelons ici, les excellentes relations que l'AMV entretient avec les autres cultes de Villejuif via par exemple l'AIVB, les actions sociales qu'elle mène auprès des jeunes et des familles de Villejuif ou encore la confiance que lui accorde l'Etat via la préfecture en invitant régulièrement l'association et ses responsables à partager son expérience de terrain sur divers sujets. SEULE la municipalité de Villejuif refuse ce dialogue. **Comme si une partie de la population de Villejuif devait DISPARAITRE**.

Nous plaçons notre confiance en Dieu dans cette épreuve et vous demandons de renouveler vos prières en ce sens. Aussi n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées nous vous contacterons rapidement afin d'organiser la mobilisation et la suite des événements.

Bureau AMV